



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMPLEXE DE BELLEVUE

Transports en commun et covoiturage

Transports en Commun et covoiturage

- Étude des possibilités d'aménagement dans le projet du complexe de Bellevue de modes alternatifs à la « voiture-solo »
- Les possibilités :
 - VRTC : voie réservée aux transports en commun
 - VR2+ : voie réservée aux véhicules transportant au moins 2 occupants
 - Aires de covoiturage

Les Voies Réservées aux Transports en Commun

- **Principe d'une VRTC** : aménagement d'une voie, en général sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence (BAU), permettant de favoriser les services réguliers de transports collectifs sans dégrader de manière conséquente le niveau de service pour la circulation générale.
- Le maintien du niveau de sécurité des usagers, lorsqu'ils sont dans l'absolue nécessité de s'arrêter, est garanti par :
 - la limitation du niveau de trafic autorisé sur la voie réservée à moins de 100 bus par heure, de manière à faciliter les arrêts d'urgence sur la voie réservée ;
 - une vitesse limite autorisée sur la voie réservée inférieure ou égale à 70 km/h et la vérification de la compatibilité des distances de visibilité avec les distances d'arrêt nécessaires
 - les largeurs de la voie réservée et de la bande dérasée de droite (BDD), de l'ordre de 4 m supérieures à celle d'une BAU de 2,50 m de large.

Transports en Commun et covoiturage

- Étude spécifique ayant comme objectif d'assurer la compatibilité des nouveaux aménagements avec la mise en place, si nécessaire, de voies réservées
- Démarche d'étude :
 - Analyse des besoins : entretiens avec Nantes Métropole, Région, Département, DIR Ouest
 - Étude de faisabilité technique (Périphérique intérieur, Prairie de Mauves, RN249)
 - Intégration des aménagements complémentaires nécessaires à l'issue de la concertation publique

Transports en Commun et covoiturage

Localisation	Besoin identifié	Faisabilité technique
VRTC périph intérieur : Pte Carquefou > Pte Vignoble	Enjeu faible /entretiens menés, peu de TC attendus	Contraintes très fortes : Démol/reconstruction du PS ancienne voie ferrée, élargissement PI Papotière et PI SNCF Paris –Nantes : non retenu
VRTC périph intérieur : Pte Anjou > Pte Vignoble	Enjeu faible /entretiens menés, peu de TC attendus	Contraintes fortes : Elargissement de l'ouvrage neuf sur la Loire (3m>4m), contraintes fortes d'entrecroisement en extrémités de VRTC : non retenu
VRTC périph extérieur : Pte Vignoble > Pte d'Anjou	Enjeu faible, mais la Région voit un intérêt pour la régularité des lignes TC le matin	Contraintes fortes : forte réduction des largeurs de voies (dérogatoire) et abaissement de la vitesse (70km/h) sur le périph. extérieur; VRTC à 30km/h : faisabilité étudiée et chiffrée
VRTC sur A811 (Bd Prairie de Mauves), porte d'Anjou (sous le périph.)	Enjeu moyen , entre cependant dans la réflexion liaison Carquefou > gare SNCF de Nantes via l'A811	Contraintes faibles, espace suffisant sous le PS16 porte d'Anjou pour prévoir les VRTC : faisabilité étudiée et chiffrée
VR2+ sur RN249 sud (échangeur Basse Goulaine > Pte du Vignoble)	Enjeu fort	Aménagement exclusivement possible sur des routes à 3 voies, donc non applicable ici; simulation de trafic non concluante (remontée de file importante) : non retenu

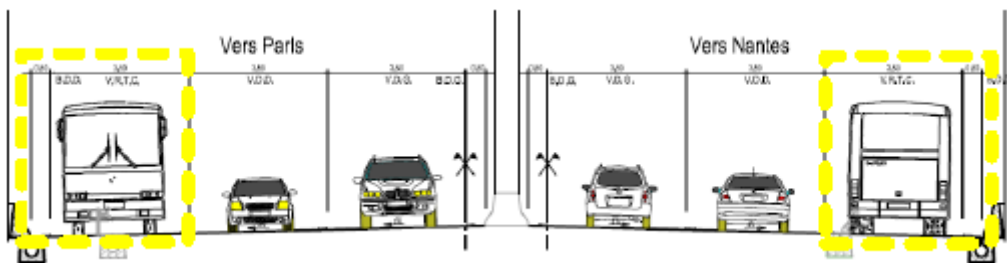
Transports en Commun et covoiturage

- Une démarche pour la préservation de l'avenir
- 2 aménagements retenus :
 - Porte d'Anjou entre giratoires
 - Porte du Vignoble → Porte d'Anjou
(sens Sud/Nord)



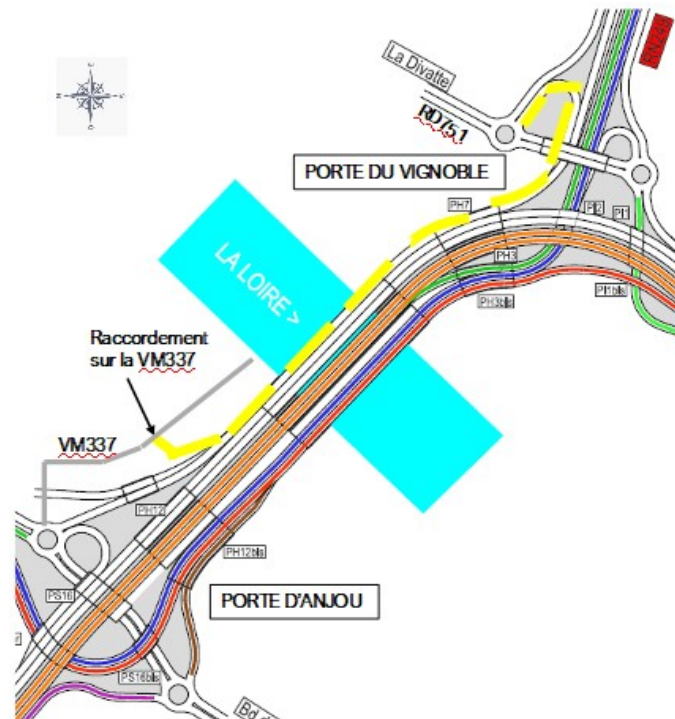
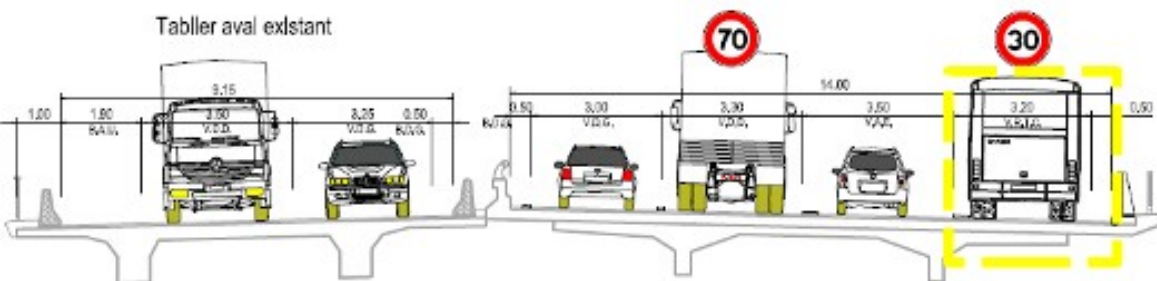
Transports en Commun et covoiturage

- Porte d'Anjou entre giratoires 2 sens de circulation.



Transports en Commun et covoiturage

- Porte du Vignoble – Porte d'Anjou – Sens Sud/Nord



Transports en Commun et covoiturage

- Aires de covoiturage : constat d'une pratique informelle à proximité des giratoires de la porte du Vignoble
- Opportunité à saisir dans le projet du complexe de Bellevue pour intégrer et sécuriser ces 2 aires de covoiturage

